

PORTANT COMPOSITION DU JURY Prep'ISIMA 2ème année LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-2 modifié du Code de l'Éducation ;

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition du jury d'examen Prep'ISIMA 2ème année comme suit :

Membres du jury

Lucas PASTOR, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

Yves jean DANIEL, PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE

Christophe TILMANT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Emmanuel MESNARD, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Christian LAFOREST, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS 2E CL.

Jean MAILFERT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Jules ROYER, INTERVENANT EXTERIEUR

Claire CHARDON, INTERVENANT EXTERIEUR

Semestre 2

Yves jean DANIEL, PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE

Christophe TILMANT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Emmanuel MESNARD, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Christian LAFOREST, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS 2E CL.

Jean MAILFERT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Jules ROYER, INTERVENANT EXTERIEUR

Claire CHARDON, INTERVENANT EXTERIEUR

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Président de l'Université Clermont
Auvergne
Mathias BERNARD



Le 9 juin 2026